



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E87065

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1990

Forme juridique : SARL

Capital : 7 623

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DIEPPE 2000B80838

Siret : 379 017 841 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 12 324236

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD BATISSUR 10714562404

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD BATISSUR 10714562404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : CHARPENTES DU PAYS DE BRAY

15 GRANDE RUE  
76220 NEUF MARCHÉ

Téléphone : 02 35 09 29 13

Portable : 07 62 47 10 92

Site Internet : www.charpentes-paysdebray.fr/

E-mail : mgcambon@cpb76.fr

Responsabilité légale :

MORCHOISNE PHILIPPE GÉRANT / DUBREUCQ HANS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 29

Tranche de classification : EFF3

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	22/03/2022
3132	Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE	16/05/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	16/05/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE ROUEN  
PARC DES COMPETENCES  
BATIMENT "NEW LARGO"  
RUE DES BOIS ROND  
76410 CLÉON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.